

DECISION DU MAIRE N° 2020/45

OBJET : Demande de subvention au titre de l'aide apportée aux projets d'éducation artistique et culturelle par la DRAC Auvergne Rhône Alpes

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 04 juin 2020 ;

Considérant le projet de mise en place d'un atelier artistique au sein de l'atelier-musée La Maison du Passementier à destination des adolescents de l'Espace Jeunesse de la commune dans le cadre de la résidence d'artiste de la photographe Myette Fauchère inscrite dans la XIIe Biennale Internationale Design de Saint-Étienne, pour un coût global estimé à 9745 euros ;

Considérant que ce projet pourrait être éligible à une subvention au titre des aides aux projets d'éducation artistique et culturelle à dominante jeune hors temps scolaire de la DRAC Auvergne Rhône Alpes ;

Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter, pour la mise en place d'un atelier artistique au sein de l'atelier-musée La Maison du Passementier ainsi que pour assurer la bonne réalisation de cette résidence photographique dans sa globalité, une subvention de 3000 euros au titre des aides aux projets d'éducation artistique et culturelle de la DRAC Auvergne Rhône Alpes.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds,
le 23 octobre 2020

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

Marc CHAVANNE